

Composition du jury : J. Capelle, M. Lencou-Barême, C. Margelidon, A. Perrot, D. Petit, C. Rambourg, Jean Trinquier.

34 dossiers ont été examinés par le jury du DSA lors cette session, ce qui confirme la tendance à la hausse constatée l'an dernier. À nouveau, l'augmentation est surtout due à des dossiers hors CPGE (un tiers), issus cette année de huit établissements différents (dont cinq hors Île-de-France, et un à l'étranger) ; les dossiers d'élèves de CPGE étaient quant à eux pour moitié issus de lycées situés hors Île-de-France. Cette session s'est donc caractérisée par une grande diversité d'origine des candidatures, parmi lesquelles figuraient plusieurs parcours atypiques et intéressants.

L'autre caractéristique de cette session est le nombre élevé de doubles candidatures (14). À cet égard, le jury souhaite rappeler que les dossiers présentant un projet de recherche **extérieur aux domaines des sciences de l'Antiquité et de la linguistique historique** ne multiplieront pas nécessairement leurs chances en postulant parallèlement au DSA.

La distinction entre le CNEL et les deux parcours « Mondes anciens » du master « Lettres et humanités » de l'ENS semble être entrée dans les esprits ; par précaution, rappelons malgré tout que **le CNEL n'est pas une voie d'admission au master**. La scolarité après admission par le CNEL inclut certes la préparation d'un master (soit dans un établissement extérieur, soit à l'ENS-PSL), mais l'admission dans l'un des deux parcours « Mondes anciens » du master **fait l'objet d'une procédure séparée**.

### **Admissibilité**

Le dossier présenté à l'admissibilité se compose de deux parties :

- un **projet de recherche** correspondant au mémoire de M1 envisagé (qui sera préparé à l'ENS-PSL ou dans un établissement extérieur), pour lequel il n'est pas nécessaire d'avoir pris contact avec une directrice ou un directeur potentiel ;
- un ensemble de pièces relatives au **parcours antérieur** et au **projet d'études** : relevés de notes, lettre de motivation.

NOTA BENE. Le dossier doit comporter des relevés de notes lisibles ; en particulier, **les candidatures issues de CPGE doivent impérativement fournir le(s) relevé(s) des notes obtenues aux concours (dont ceux des ENS) présentés les années précédentes**.

Les **projets de recherche** examinés lors de la session 2026 étaient de qualité inégale. En dehors de quelques dossiers hors sujet, les grands domaines des sciences de l'Antiquité y étaient représentés ; on notera cependant la faible proportion de projets en archéologie et en linguistique, qui émanaient tous de candidatures issues de l'université. Rappelons donc à l'attention des élèves de CPGE qu'il est possible de soumettre un projet en archéologie et en linguistique même si ces disciplines n'ont encore été que très peu abordées jusque-là : pour l'admissibilité comme pour l'admission, le jury prend en compte le parcours *individuel*.

Le projet doit comporter au minimum une présentation problématisée du sujet, un (bref) état de la question, une justification du corpus, et développer plusieurs axes de recherche. Les références citées dans la bibliographie doivent être exploitées dans le corps du texte ou dans les notes de bas de page ; une bibliographie pléthorique et non maîtrisée est contre-productive.

L'appréciation du jury repose pour l'autre moitié sur le **parcours** et le **projet d'études**. Pour le premier, les résultats obtenus en langues anciennes ou, pour les dossiers issus de cursus universitaires en archéologie, les résultats et l'expérience dans la discipline constituent un élément important de l'évaluation. Le **projet d'études** expose quant à lui le parcours de formation envisagé, notamment au DSA

et à l'ENS-PSL, et met en évidence ce que le département et l'École apporteraient au projet de recherche et plus généralement au cursus. Il doit être cohérent et personnel.

À l'issue de l'examen des 34 dossiers, le jury du DSA a proposé **11 candidatures à l'admissibilité**.

### **Admission**

Les épreuves d'admission se présentent comme suit :

- une **épreuve écrite de spécialité** (*trois heures*), avec dictionnaires grec-français ou latin-français à disposition dans la salle ;
- un **entretien de motivation** (*sans préparation ; 20 min devant le jury*), en deux temps : exposé (5 à 10 min, avec la possibilité de s'aider de notes), réponse aux questions du jury.

Pour l'**épreuve écrite de spécialité**, le jury a opté pour une individualisation des sujets. En fonction du profil et du projet présenté, ont été proposés :

- un texte grec ou latin d'une à deux pages avec traduction française en regard ;
- un dossier archéologique composé de deux à trois documents (texte grec ou latin avec traduction française en regard, reproduction d'objet, plan, carte...).

Dans les deux cas, la consigne peut être générale : « En mobilisant toutes les connaissances nécessaires, proposez une explication du texte/dossier ci-après, sans oublier de dégager les pistes de réflexion qu'il ouvre dans la perspective de votre projet de recherche », ou plus précisément articulée au texte ou au dossier.

L'épreuve écrite évalue la capacité à comprendre un texte ancien ou un dossier archéologique, à en dégager la portée et, ce faisant, à témoigner de ses **connaissances dans le domaine** et de sa **familiarité avec la langue grecque ou latine**. Au vu des copies de la session 2026, le jury insiste sur le fait que les enjeux du texte ou du dossier sont à mettre en relation avec les problématiques du projet de recherche, et doivent ainsi manifester la **capacité à prendre du recul par rapport au projet de recherche**.

L'**entretien de motivation** se déroule en deux temps :

- (*10 min*) présentation du parcours, du projet d'études et de recherche, éventuelles perspectives professionnelles ;
- (*10 min*) entretien avec le jury sur le projet de recherche et le projet d'études.

À l'oral est évaluée avant tout la capacité à présenter de façon claire et synthétique les motivations de la candidature. Les présentations de cette session avaient dans l'ensemble été préparées avec soin, et le temps de parole a été respecté. L'entretien a souvent servi à départager les dossiers, en permettant notamment au jury d'apprécier le caractère personnel du projet de recherche. À cet égard, le jury souhaite rappeler, d'une part, qu'il est toujours possible de prendre quelques instants pour réfléchir avant de répondre, et d'autre part, qu'une réponse brève et claire est toujours mieux accueillie qu'une réponse longue et tortueuse.

À l'issue des deux épreuves, **cinq admissibles (trois femmes, deux hommes) ont été proposés à l'admission**. Le jury se réjouit de cette nouvelle promotion qui viendra renforcer avantageusement les rangs des antiquisants de l'École. Il remercie également l'ensemble des candidatures de l'intérêt manifesté pour le département des sciences de l'Antiquité et de l'implication dont elles témoignent dans la préparation du concours.

Pour le jury du département des sciences de l'Antiquité,  
C. Rambourg